

Département de SEINE ET MARNE
Commune de BOISSETTES
Canton LE MEE

CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 13 février 2015

Affiché en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes.

L'an deux mil quinze, le treize février à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Bernard FABRE, Maire pour délibérer sur les affaires courantes de la commune inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents :

M Bernard FABRE, Maire
M Xavier DARAS, M Philippe BARRAULT Adjoint
MME Fabienne COLIN-FAURE, MME Fabienne CHAILLOT, M Thierry SEGURA, M Bernard-Yves FOURNIER, M Philippe CASSARD Conseillers Municipaux

ABSENTS REPRESENTES :

MME Franceline ADT-GUILBERT a donné pouvoir à M Xavier DARAS,
M Philippe CASSARD a donné pouvoir à M. Bernard Yves FOURNIER
M Jean-Paul ANGLADE a donné pouvoir à M Philippe BARRAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : MME Fabienne CHAILLOT

DÉLIBÉRATIONS :

Délibération sur le Compte Administratif 2014 Budget Commune
Délibération sur le Compte Administratif 2014 Budget Eau
Délibération sur le Compte Administratif 2014 Budget CCAS
Délibération sur le Compte de Gestion 2014 Budget Commune
Délibération sur le Compte de Gestion 2014 Budget Eau
Délibération sur le Compte de Gestion 2014 Budget CCAS
Délibérations Affectation des Résultats budget Commune, Eau, CCAS
Délibération sur la Désignation des membres de la Commission Sapin
Délibération sur la Délocalisation de la Salle des Actes

- Délibération sur le Compte Administratif 2014 Budget Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Xavier DARAS, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Bernard FABRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, le compte administratif 2014 de la commune présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	298.244,64 €
Recettes	333.980,88 €

Résultat de l'exercice : Excédent : 35.736,24€
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	148.090,76€
Recettes	219.975,69 €

Résultat de l'exercice : Excédent: 71.884,93 €

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014.

- Délibération sur le Compte Administratif 2014 Budget Eau

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Xavier DARAS, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Bernard FABRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, le compte administratif 2014 de la commune présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	5.662,00 €
Recettes	7.843,48 €

Résultat de l'exercice : Excédent : 2 181,48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	875,00 €
Recettes	5.662,00 €

Résultat de l'exercice : Excédent : 4.787.00 €

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif EAU 2014.

- Délibération sur le Compte Administratif 2014 Budget CCAS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Xavier DARAS, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Bernard FABRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, le compte administratif 2014 de la commune présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	2.282.39 €
Recettes	0,00 €

Résultat de l'exercice : Déficit : 2.282.39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Résultat de l'exercice : 0 €

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014.

- Délibérations sur les Comptes de Gestion 2014 : Budget COMMUNE, EAU, CCAS

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les comptes de gestion " Commune", "Eau", "CCAS" du trésorier municipal pour l'exercice 2014,

DIT que les comptes de gestion, " Commune", "Eau", "CCAS" visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Délibérations Affectation des Résultats budget Commune, Eau, CCAS**

BUDGET COMMUNAL :

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal les modalités d'affectation suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de clôture de l'exercice 2013 :	+253.422,89 €
Part affectée à l'investissement 2014:	- 92.922,75 €
Résultat de l'exercice 2014 :	+ 35.736,24 €

Résultat de clôture de l'exercice 2014 : 196.166,38 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat de clôture de l'exercice 2013 :	-92.992,75 €
Résultat de l'exercice 2014 :	+71.884,93€
Restes à réaliser – Dépenses :	-42.541,76 €
Restes à réaliser – Recettes :	+ 61.504,24€

Résultat après report des restes à réaliser 2014 : -2.145,34-€

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget 2015 le résultat de fonctionnement 2014 au compte 002 pour un montant de 194.021,04 € et d'inscrire au chapitre 1068, la somme de 2.145,34 €.

BUDGET EAU :

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal les modalités d'affectation suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de clôture de l'exercice 2013 :	21.175,73€	
Part affectée à l'investissement 2014 :	0,00 €	
Résultat de l'exercice 2014 :	2.181,48 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2014 :		23.357,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat de clôture de l'exercice 2013 :	14.848,58 €	
Résultat de l'exercice 2014 :	4.787,00 €	
Restes à réaliser – Dépenses :	0 €	
Restes à réaliser – Recettes :	0 €	
Résultat après report des restes à réaliser 2014 :		19.635,58 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget 2014 le résultat de fonctionnement 2013 au compte 002 pour un montant de 23.357,21€, d'inscrire le résultat de clôture d'investissement pour un montant de 19.636,16€ et de pas prévoir de somme au chapitre le 1068, le résultat étant positif

BUDGET CCAS :

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal les modalités d'affectation suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de clôture de l'exercice 2013 :	2.400,05 €	
Résultat de l'exercice 2014 :	--2.383,19 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2014 :		16,66 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget 2014 le résultat de fonctionnement 2014 au compte 002 pour un montant de 16,66€.

- Délibération sur la Désignation des membres de la Commission Sapin

Le Maire expose que le Conseil d'Etat rappelle que les Lois Sapin et Barnier répondent à un impératif d'ordre public qui est le libre accès à la commande publique de tous les opérateurs économiques et la transparence des procédures de passation de marché de délégation. En effet, la Loi Sapin pose le principe de la limitation de la durée des conventions de délégation de service public (DSP) en fonction des prestations demandées au délégataire et de la « durée normale d'amortissement » des investissements à réaliser. La Loi Barnier a complété ces dispositions en stipulant que, dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, des ordures ménagères et autres déchets, la durée des conventions ne peut en principe, être supérieure à 20 ans.

Cette commission est présidée par le Maire et est composée de 3 titulaires et 3 suppléants parmi les membres du Conseil Municipal. Le Maire procède à un appel à candidatures. Se présentent : **Madame COLIN-FAURE, Messieurs DARAS, ANGLADE, BARRAULT, FOURNIER, SEGURA.**

Ont été élus à l'unanimité des présents :

□

MEMBRES TITULAIRES : - Monsieur Jean-Paul ANGLADE, - Monsieur Xavier DARAS,

- Monsieur Bernard-Yves FOURNIER

□ **MEMBRES SUPPLEANTS :- Madame Fabienne COLIN-FAURE, - Monsieur Philippe BARRAULT - Monsieur Thierry SEGURA**

- Délibération sur la Délocalisation de la Salle des Actes

Le maire expose les points suivant : l'exiguïté du local habituel où se tiennent les réunions du Conseil Municipal ainsi que la célébration des Mariages, limitant ainsi les possibilités d'accueil du public , le fait que ce local situé au premier étage n'est absolument pas accessible aux PMR(Personnes à Mobilité Réduite)

VU la jurisprudence du 10 mars 2005, TA Lyon, Ouintin, n°0301204 évoquant la notion de "juste motif" permettant de s'écarter de l'article L2121-7

CONSIDERANT que la mise en accessibilité de la salle est rendue impossible au regard des possibilités financières de la commune et CONSIDERANT que la configuration du bâtiment de la mairie ne permet aucune extension ni modification, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déplacer la Salle des Actes dans l'annexe 1 de la Mairie dite "Salle de l'Ecole"

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote POUR à l'unanimité

INFORMATION :

Le Maire expose une proposition de la société Véolia permettant le financement des travaux de changements des branchements plomb restants sur la commune (22 à ce jour). Il serait signé un avenant au contrat d'affermage lequel vient à expiration en 2017 et qui serait alors prolongé jusqu'en 2022. Par cet avenant la société Veolia prendrait en charge le changement de branchements plomb, l'installation de la Radio-Relève : ceci amènerait une augmentation modérée du prix de l'eau (moins de 0,18 €/m3). Le sujet sera débattu lors du vote du budget.

Prochain Conseil municipal Vendredi 10 avril 2015 à 20 heures

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,